



REGLEMENT INTERIEUR

Saison 2020 - 2021



Art. 1 Ce règlement intérieur a pour objet de définir les modalités particulières de gestion et de fonctionnement de l'activité sportive et de loisir « Badminton » créée et approuvée par l'Assemblée Générale de l'association omnisports Foyer Culturel et Laïque (FCL) de Feytiat, en date du 23 juin 2000. Cette activité s'engage à appliquer et respecter les règles et l'esprit définis dans les statuts de l'association FCL.

Art. 2 Le responsable de l'activité Badminton désigné par le conseil d'administration du FCL sera dénommé "Président". A ce titre, il aura, par délégation, les devoirs, pouvoirs et responsabilités d'un Président d'association.

Art. 3 Le "Président" sus-désigné est tenu d'informer des évolutions, initiatives, ou problèmes éventuels de son activité au cours de réunions de Bureau, Conseil d'Administration ou Assemblée Générale du FCL. En cas d'urgence, il contactera directement le Président, ou l'un des adjoints du FCL.

Art. 4 Chaque année, le Président organisera une Assemblée Générale de l'activité. Cette Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre de ses membres.

Art. 5 Au cours de cet AG seront élus pour 1 an, parmi les adhérents volontaires :

- 1 Secrétaire
 - 1 Trésorier
 - des postes d'adjoints pourront être créés selon les besoins du club.
- Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 6 Seuls les adhérents de 16 ans et plus à la date du vote, présents à l'Assemblée Générale, et à jour de leur cotisation auront droit de vote.

Modalités de Vote :

- à main levée
 - au plus grand nombre de voix
- En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante

Art. 7 Un bilan moral et financier de la saison passée, et une prévision budgétaire de l'année future seront présentés pour approbation à l'AG de l'activité. Ces mêmes éléments seront présentés à l'AG du FCL. Les comptes de l'activité seront vérifiés, au même titre que les autres activités, par le commissaire au compte du FCL.

Art. 8 Compte tenu des prévisions budgétaires de l'année future, le bureau proposera et mettra au vote le montant de l'adhésion pour l'année suivante.

Art. 9 L'activité est ouverte à toute personne, sans distinction de sexe, nationalité et religion. L'âge minimum requis pour adhérer est de 8 ans.

Art. 10 Dans un souci de gérer équitablement joueurs et temps de jeu, à l'intérieur des plages horaires destinées aux adultes mises à notre disposition par la mairie, l'utilisation des terrains suivra une règle : en cas d'affluence lors d'un entraînement (plus de 4 joueurs attendant de jouer), **les matchs en cours seront limités à 2 sets.**

Art. 11 Le club s'engage à :

- fournir à ses adhérents des possibilités de jeu constantes.
- organiser des tournois ou compétitions amicales avec des clubs voisins.
- instaurer une politique de jeunes.
- faciliter les conditions de jeu entre les adhérents.

- proposer des avantages aux licenciés : volants à prix réduits, 3 tournois offerts, hors part-clubs
- à limiter les part-clubs au nombre de 10
- faire respecter le présent règlement.

Art. 12 Les adhérents s'engagent à :

- respecter le présent règlement.
- utiliser un matériel adapté.
- avoir une tenue décente sur les terrains.
- avoir un bon comportement et esprit sportif entre partenaire(s) et adversaire(s)

Art. 13 Les adhérents souhaitant renouveler leur inscription s'engagent à rendre un dossier d'inscription complet avant le 30 septembre. Au-delà de cette date, l'accès au gymnase ne leur sera plus autorisé. Les nouveaux adhérents pourront bénéficier d'une période d'essai de 2 semaines.

Art. 14 La réputation d'un club tient aussi à la qualité de l'environnement. La propreté des terrains et sanitaires est l'affaire de tous, des poubelles sont à votre disposition dans les vestiaires pour recevoir vos papiers et bouteilles vides.

Art. 15 Exclusion : Si le comportement ou les propos d'un adhérent (racisme, antisémitisme, vol, drogue...) sont tels qu'ils puissent porter préjudice à l'éthique de l'association FCL, ces faits seront exposés au cours d'une réunion, et l'exclusion éventuelle proposée au conseil d'administration du Foyer.

- Il en sera avisé par lettre recommandée.
- Le montant de son adhésion restera acquis à l'activité.

Art. 16 Chaque membre doit respecter et faire respecter ces règles. Les membres du bureau présents au gymnase apporteront une attention toute particulière à l'application du règlement, et au bon fonctionnement du club.

Annexe saison 2020 - 2021

Utilisation des locaux (gymnases)

L'ouverture et la fermeture du gymnase Jacky Chazalon sont assurées par l'entraîneur ou un responsable du FCL Badminton Feytiat.

En ce qui concerne le gymnase Jacky Chazalon, la responsabilité des membres est engagée quant à l'ouverture, la fermeture, l'extinction des lumières, le contrôle des personnes restées à l'intérieur et le respect des horaires.

S'agissant de ce dernier, **prévoir d'arriver 5 min avant l'horaire du créneau d'entraînement**, afin de prendre le temps de se changer. L'heure de fin de créneau indiquée pour les activités de badminton suppose que le gymnase soit libéré et propre à cet horaire précis, il est donc **impératif d'arrêter les activités 10 min avant l'horaire indiqué** pour permettre le rangement du matériel et la douche des joueurs.

Les vestiaires et les douches sont mis à disposition des joueurs, mais le FCL Badminton **décline toutes responsabilités** en cas de vol, perte ou dégradation des biens et matériels.

Dans l'intérêt de tous et par respect du collectif, il est souhaitable que chacun se sente responsable de ces petites charges et les exécute de bon aloi.

Ces quelques règles sont indispensables pour que le gymnase reste un lieu de convivialité, d'échanges et de bonne humeur. Ces règles seront affichées en début de saison, et sont lues et approuvées par les adhérents (ou leur responsable légal pour les mineurs).

Horaires des entraînements :

Section adultes : gymnase Jacky Chazalon		
	de	à
lundi	20h30	23h00
jeudi	17h30	19h00
	19h00	20h30*
dimanche	9h00	12h30

(* : créneau encadré 2 fois par mois, réservé aux licences adultes avec entraînements)

Je certifie avoir pris connaissance et accepte le règlement intérieur du Fcl Badminton Feytiat en remplissant mon adhésion au club.

Section jeunes : gymnase Jacky Chazalon			
avec entraîneurs			
	de	à	catégories
vendredi	17h30	19h00	minimes cadets juniors
	19h00	20h30	
samedi	9h00	10h30	
	10h30	12h30	

Section jeunes : gymnase Morpiénas (Panazol)			
	de	à	catégories
vendredi avec entraîneurs	17h30	19h30	poussins benjamins
mercredi	17h30	19h30	toutes + adultes

Attention, mercredi : **jeu libre, non encadré**